

AFFAIRE n° 37

O B J E T : Emprunt sans intérêt de 225 000 Francs à contracter auprès de la  
CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de la séance du Conseil Municipal en date du 28 Octobre 1980  
vous avez approuvé le projet de construction d'un Foyer-Restaurant pour  
personnes âgées au CHAUDRON.

La Caisse Générale de Sécurité Sociale que la Municipalité a  
sollicitée pour le financement de cette opération, vient de nous marquer son  
accord pour un prêt sans intérêt de 225 000 Francs.

Je vous demande en conséquence, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues :

- de m'autoriser à **contracter** auprès de la Caisse Générale de Sécurité Sociale  
un prêt sans intérêt de 225 000 Francs et à signer la convention s'y rapportant.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

1) - Et depuis le 20 Novembre 1981  
P/le Préfet, le Maire Général  
signé : Riches DELTIAUX  
avec copie certifiée conforme  
P/le Préfet  
le Chef de Bureau délégué  
signé : Jacques Lacoste